

Vœu du conseil d'arrondissement relatif au pavoisement du fronton de la Mairie du 14^e arrondissement aux couleurs du drapeau palestinien

Considérant que depuis sa proclamation le 13 octobre 2025, Israël viole constamment le cessez-le-feu auquel il s'était pourtant engagé, sous la pression de la communauté internationale et des soutiens populaires à la cause palestinienne ;

Considérant les violences persistantes dans les territoires palestiniens occupés, y compris en Cisjordanie, où des pogroms ont lieu à vue et au su de tous·tes ;

Considérant le risque plausible de génocide de la population palestinienne (selon l'arrêt rendu par la Cour Internationale de Justice le 26 janvier 2024), marqué par plus de 75 000 morts, des déplacements massifs de population et une catastrophe humanitaire sans précédent ;

Considérant les alertes répétées des organisations internationales, des ONG, et des agences des Nations Unies quant aux violations graves du droit international humanitaire ;

Considérant la situation d'apartheid, de blocus et de colonisation subie par le peuple palestinien depuis la Nakba en 1948 ;

Considérant que, le 18 mai 2026, la marine israélienne a intercepté dans les eaux internationales la flotille Global Sumud 2026, à bord de laquelle se trouvaient au moins 400 militant·es engagé·es dans une action visant à briser le blocus de Gaza et à alerter l'opinion internationale sur la situation humanitaire, et dont un certain nombre ont été victimes d'actes de torture et de sévices sexuels ;

Considérant la répression et l'étouffement de toutes les voix et des mobilisations en faveur du peuple palestinien, comme en témoigne le scandale d'Etat qu'a constitué la garde à vue de Rima Hassan ;

Considérant que le silence ou la neutralité face à de telles situations constitue une forme de renoncement aux valeurs universelles portées par la Déclaration universelle des droits de l'Homme ;

Considérant que la Mairie de Paris a accordé, lors du Conseil de Paris de juin 2026, la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris aux populations civiles palestiniennes de Gaza et de Cisjordanie, ainsi qu'aux journalistes palestinien·nes ;

Sur proposition du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14^e, le conseil du 14^e arrondissement de Paris émet le vœu :

De hisser le drapeau palestinien sur le fronton de la Mairie du 14^e arrondissement, comme acte politique fort de solidarité avec le peuple palestinien ;

Que ce pavoisement affirme clairement le refus des violences contre les populations civiles et la dénonciation des violations du droit international ;

De soutenir toutes les initiatives diplomatiques, humanitaires et citoyennes visant à mettre fin à l'occupation et à garantir les droits fondamentaux du peuple palestinien ;

D'appeler publiquement les autorités françaises, en cohérence avec les décisions de l'ONU, de la Cour internationale de Justice et de la Cour pénale internationale, à la mise en œuvre d'un embargo sur les armes à destination d'Israël, à des sanctions contre l'Etat israélien, à la dénonciation de l'accord commercial entre l'Union Européenne et Israël, et à la mise en

application du mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale à l'encontre de Benyamin Netanyahou ;

De soutenir les associations œuvrant en faveur de l'aide aux réfugié·es et de mettre à disposition des moyens de la Mairie pour l'hébergement d'urgence des réfugié·es palestinien·nes ;

D'accueillir dans la dignité les réfugié·es palestinien·nes.